

### **Mise en place d'un séparateur à métaux non ferreux à l'usine d'incinération des ordures ménagères - Adoption du projet - Demandes d'aides financières**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** La politique de la Ville de Besançon en matière de développement du tri et de la valorisation des déchets à Besançon a été rappelée et validée par le Conseil Municipal le 22 juin dernier, dans le cadre de la délibération relative à la modernisation de l'usine d'incinération.

Ainsi, des solutions sont déjà opérationnelles pour les huiles de vidange, le verre et les métaux ferreux et sont sur le point de l'être pour les textiles usagés ; toutefois, comme indiqué dans la délibération précédemment citée, il est désormais possible de franchir une nouvelle étape dans le recyclage des déchets en procédant à la mise en place d'un séparateur «à courants de Foucault» qui permet de sélectionner par tri magnétique les métaux non ferreux, principalement l'aluminium, dans les déchets après incinération.

Cette possibilité avait été prise en compte en 1996 dans l'aménagement de la plateforme de criblage et de déferrailage des mâchefers de l'usine d'incinération ; c'est pourquoi ce projet peut être maintenant proposé avec modifications minimales de l'existant.

Cette installation, dont le coût a été chiffré à environ 910 KF HT, et dont le financement peut être assuré par les crédits du fonds de renouvellement de l'usine d'incinération, permettra :

- de récupérer à des fins de recyclage environ 200 tonnes de métaux non ferreux par an et d'améliorer les quantités de métaux ferreux destinés également au recyclage grâce à l'adjonction d'un séparateur complémentaire ;

- de respecter les termes des contrats en cours avec la Société Eco Emballages, en passant au tri effectif de trois matériaux (le verre, l'acier et l'aluminium) avant l'échéance des contrats à la fin de cette année 1998, et d'envisager la signature d'un nouveau type de contrat plus intéressant avec cet organisme pour les années à venir ;

- de générer des recettes nouvelles, liées d'une part à la vente des matériaux non ferreux, et d'autre part à l'aide à la tonne triée versée par Eco Emballages, dont l'ordre de grandeur global attendu est de 350 KF par an.

Compte tenu des délais de livraison et des travaux à réaliser, cette nouvelle installation pourrait être opérationnelle à la fin de cette année 1998.

Sur avis favorable de la Commission Environnement du 9 septembre 1998, le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le projet de mise en place d'un séparateur à métaux non ferreux à l'usine d'incinération, le financement étant assuré dans le cadre contractuel sur les crédits du fonds de renouvellement (90.622.2313. 83006.32000) ;

- solliciter les aides financières correspondantes auprès des organismes susceptibles d'intervenir dans ce domaine, et notamment l'ADEME et ECO EMBALLAGES ;

- autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir ;

- ouvrir en recettes au budget supplémentaire de l'exercice courant, à réception des notifications, les sommes qui seront ainsi attribuées à la Ville au chapitre 90.622.1328.83006.32000, à les réaffecter en dépenses sur le fonds de renouvellement au chapitre 90.622.2313.83006.32000, et à procéder au versement de cette même somme à l'exploitant de l'usine d'incinération dans le cadre contractuel.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

**«Mme BULTOT :** La deuxième poubelle est associée aussi bien par les médias que dans la tête des gens à l'idée du recyclage. Cette idée peut s'avérer dans les faits désuète, voire obsolète et dans le meilleur des cas dans une ville comme la nôtre comme un élément au service du tri, mais simplement comme un élément dont l'intérêt est surtout pédagogique dans la mesure où on sensibilise les citoyens. D'un point de vue économique, la mise en place d'un séparateur à métaux non ferreux «à courants de Foucault» s'avère dans les faits beaucoup plus efficace dans la mesure où il nous permet d'avoir un produit de première qualité pour les repreneurs et d'être assurés d'un débouché d'une filière de recyclage pérenne pour l'aluminium. C'était déjà le cas en ce qui concernait les métaux ferreux qui sont triés après incinération. En 1997, nous avons valorisé 1 700 tonnes de boîtes de conserves et autres métaux par champ magnétique, ce qui représente pour ce déchet un taux de recyclage de 90 %.

En ce qui concerne les métaux ferreux, nous avons reçu en même temps qu'un chèque de 500 000 F les compliments du Directeur Régional d'Eco Emballages, sans compter les 85 000 F de Rolanfer, ce qui porte la somme que nous avons reçue à 585 000 F. En parallèle à ces actions, nous avons multiplié les points de dépôt du verre puisque nous les avons portés de 100 à 166 actuellement et que notre objectif de 250 sera atteint au printemps avec des containers insonorisés.

Nous sommes en train de mettre en place la collecte des textiles et l'opération de compostage individuel lancée par le District a obtenu un franc succès auprès des Bisontins. Il a progressé d'une année sur l'autre puisque l'année dernière nous avons placé 400 composteurs et cette année nous en avons placé 500, c'est-à-dire 900 en tout.

Mesdames et Messieurs les élus, si je vous fournis ces éléments, c'est pour que vous vous en empariez et que vous m'aidiez à tordre le cou à cette idée que comme nous n'avons pas mis en place la deuxième poubelle, il n'y a pas de tri à Besançon. J'affirme que c'est une idée totalement fautive comme je viens de vous en faire la démonstration.

La manière d'aborder cette question du tri se pose pour l'essentiel de façon très différente entre une ville de 120 000 habitants et les communes périphériques. Il n'y a pas d'universalité en matière de tri. Ce qui compte, c'est de diminuer les déchets mis en décharge en assurant à chaque déchet une filière, un repreneur. Ce n'est pas parce que la deuxième poubelle fait beau dans le paysage que c'est la panacée.

Il peut s'avérer d'un point de vue économique lorsqu'il s'agit d'une ville de plus de 120 000 habitants que l'on a intérêt à s'emparer des dernières techniques pour obtenir un rendement maximum. Dans notre cas, coupler une valorisation énergétique sur un quartier de 25 000 habitants avec un rendement de recyclage à 90 % des métaux ferreux et non ferreux, c'est moins visible que la deuxième poubelle mais c'est quand même un résultat très appréciable.

Pour autant, la deuxième poubelle sera expérimentée à Besançon dans un premier temps en zone pavillonnaire puis dans un deuxième temps en habitat vertical. En habitat vertical, cela se fera avec la collaboration du Syndicat du Cadre de Vie notamment et il s'avère que le plus difficile dans ces cas-là sera peut-être de contraindre les organismes logeurs à faciliter la participation des usagers et à s'impliquer fortement dans cette opération.

L'intérêt de la deuxième poubelle à Besançon, dans la mesure où toute une série d'opérations de tri est déjà réalisée, c'est qu'elle devrait permettre pour les déchets restants, c'est-à-dire papier, carton et plastique de simplifier l'opération de tri et d'obtenir à nouveau sur ces déchets-là un rendement optimal. Donc le tri existe bien à Besançon, la deuxième poubelle n'en est pas le support central comme cela se fait en zone rurale mais elle nous permettra de mettre en place une complémentarité intéressante.

**M. LE MAIRE :** Vous avez donc tous suivi et compris qu'effectivement on fait du tri à la source à Besançon de différentes façons et on va démarrer l'opération deuxième poubelle modestement peut-être mais on va y passer nécessairement».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

*Récépissé préfectoral du 29 septembre 1998.*